



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°22-127

Séance du 16 décembre 2022

Date de convocation : 12/12/2022 L'an 2022, le 16 décembre 2022 à 14h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 11/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 16/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme QUINTON ; M.
BRUN ; Mme DARIES ; Mme CABANNE ; M. PIERRE ; M.
MUSSARD ; M. FLEISCH ; Mme BECARD et Mme MAUDUIT.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme LE CORRE à Mme
BECARD ; M. OREAL à M. MUSSARD ; Mme LEVAVASSEUR à M.
FLEISCH et Mme SERRA à M. BRUN.

Était absente excusée : Mme BLET.

Tome 1 - N°22-127 - OBJET : Conventionnement entre le CCAS de Tours et l'association « Service Civique Solidarité Séniors » dans le cadre de l'accueil de jeunes volontaires en service civique au CCAS et notamment en EHPAD.

L'association « Service Civique Solidarité Séniors » a été créée sous l'impulsion de l'association « Unis-cité », pionnière du service civique en France, avec le soutien du groupe « Malakoff Humanis » et de ses partenaires.

Le Service Civique Solidarité Séniors répond au double enjeu de l'isolement des jeunes et des aînés en privilégiant la solidarité intergénérationnelle. L'objectif est d'accompagner au quotidien les jeunes et les structures d'accueil dans la mise en place de postes de service civique.

Les volontaires bénéficient d'un accompagnement par le biais de jours de formations relatives aux publics du grand âge et une aide à la construction de leur projet d'avenir. Cela

permet de leur garantir un service civique de qualité au cours duquel seront réalisés un suivi, une évaluation et une valorisation de leurs actions.

Les tuteurs des volontaires disposent également d'un soutien tout au long de la présence des jeunes.

Le CCAS a recruté pour son EHPAD à compter du 1^{er} avril 2022, pour 6 mois, huit jeunes volontaires en services civiques (2 par site) dans l'objectif d'un accompagnement des résidents au quotidien : échanges, promenade, aide à l'accompagnement aux repas. Cette action est renouvelée pour une durée 8 mois conformément à la modification de l'agrément du 17 octobre 2022 du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Par délibération en date du 17 décembre 2021, le conseil d'administration avait validé la convention de partenariat avec l'association « Service Civique Solidarité Séniors » laquelle assure l'accompagnement des jeunes en service civique. Cette convention arrivant à échéance le 31 décembre 2022, il est proposé de signer une nouvelle convention pour l'année 2023. Cette nouvelle convention prendra fin au 31 juillet 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration autorisent le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association « Service Civique Solidarité Séniors » pour l'année 2023.

Délibération adoptée à la majorité.

Abstention de Mme Nicolay-Cabanne (sortie de la salle à 15h37).

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI